

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 03 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 26/09/2022

2022-028

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

en présence : 10

votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le trois du mois d'octobre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, F. LOIFERT, M.J. LENS, P. MARSON, C. PICAUD

Absents excusés : V. LEROY, A. BOBOWSKI

Procurations : A. BOBOWSKI donne procuration à P. LEFEBVRE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : D. CAPY

DELIBERATION N°28 : ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il désire que la municipalité s'initie à des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et la possibilité de procéder à un extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal rappelle que des ampoules LED doivent être installées et l'abaissement de l'intensité la nuit effectué pour diminuer la consommation d'énergie de l'éclairage public.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Après délibération et à la majorité par 8 voix contre et 3 voix pour dont 1 procuration, le Conseil Municipal rejette la proposition d'extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal demande l'abaissement de 70% de l'éclairage public nocturne partiellement.

Après délibération et à la majorité par 8 voix pour et 3 voix contre dont 1 procuration, le Conseil Municipal décide de l'abaissement de 70% de l'éclairage public nocturne partiellement dès l'installation des ampoules LED.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 03 octobre 2022.

Le Maire



Patrick LEEVRE

